



# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

Convoqué le 13 novembre 2014

Présents : Mmes Elisabeth PERRIN, Virginie BREUIL, Laurence BUDIN, Magali VATAIRE, Chantal PREVOT, Corinne TORCHY, Mrs Philippe BULTEAU, Etienne PERNOLLET, Laurent BARDIN, Franck MEUNIER, Michel SCHWARTZ, Franck LEROY, Marc DELAS, Rocco SASSONE

Absents et excusés Mme Ludivine FRESNEDA donne pouvoir à Mme Elisabeth PERRIN, Mme Alexandra MOUCHARD donne pouvoir à M. Marc DELAS, M. Cyril BREUIL à M. Etienne PERNOLLET, Mme Valérie NARUC à M. Michel SCHWARTZ, M. Romain MORLIXA à Mme Corinne TORCHY

Secrétaire de séance : Mme Magali VATAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Le compte rendu du précédent conseil est adopté sans observation.

### Ordre du jour

#### Vacance de poste multi accueil

Mme TORCHY, indique que le contrat de Mlle JEANNY, qui est actuellement en CDD au multi accueil en tant qu'auxiliaire de puériculture se termine le 31/01/2015. La fonction publique territoriale n'autorise pas de prolongation au-delà de 2 ans pour ce type de contrat. Le poste d'auxiliaire de puériculture implique la réussite au concours de la fonction publique. Le contrat de Mlle JEANNY ne sera pas prolongé. Il sera donc nécessaire de faire une déclaration de vacance poste auprès du Centre de Gestion et de lancer une procédure de recrutement.

#### Paiement heures supplémentaires

Suite à la mise en place du marché hebdomadaire communal, M. François JOURDAIN est amené à effectuer des heures supplémentaires pour la mise en place et l'organisation du marché. Les heures supplémentaires effectuées en juillet, août et septembre sont récupérées. Madame TORCHY, adjointe au maire déléguée au personnel, propose le paiement des heures supplémentaires de Monsieur François JOURDAIN avec effet rétroactif à compter du 1er octobre 2014.

Le vote est fait à main levée et la délibération acceptée par 19 voix.

#### Abrogation délibération créant la régie de droit de place

Vu la délibération du 15/02/1962 portant création d'une régie de recettes pour le droit de place, considérant la création d'un marché communal, et la mise en place d'un tarif par délibération du 14/10/2014, il est proposé d'abroger la délibération du 15/02/1962. Monsieur le Maire, conformément à la délibération du conseil municipal n°2014\_04\_41 en date du 14 avril 2014 autorisant le maire à créer des régies communales, sera chargé d'effectuer toutes les démarches pour interrompre le moins possible le service rendu aux usagers. La délibération est acceptée par 19 voix (vote à main levée).

#### Attribution subvention association Vignoux.comm

Mme PERRIN, adjoint au Maire déléguée aux finances, rappelle aux membres du conseil que l'association Vignoux Anim'Info a reversé à la commune un chèque de 8812.19 € suite à sa dissolution. Mme PERRIN propose de reverser une subvention communale de 8812.19 € à l'association Vignoux.comm.

Après délibération, la proposition est adoptée avec 5 abstentions et 14 voix pour (vote à main levée)

#### Décision modificative budget principal

Afin de reverser la subvention à l'association Vignoux.comm, Mme PERRIN indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire.

Elle propose d'augmenter les crédits comme suit :

Article 6574 (dépenses fonctionnement) : + 8812.19€

Article 7713 (recettes fonctionnement) : + 8812.19 €

La proposition est adoptée à l'unanimité (vote à main levée)

### Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013

Etienne PERNOLLET présente le RPQS 2013 d'eau potable, le document ayant été diffusé au préalable aux membres du conseil.

Il y a peu d'évolution par rapport à l'année précédente. La qualité de l'eau est bonne (14 analyses par an). 6 analyses bactériologiques ont été effectuées avec des résultats conformes. Il n'y a pas de canalisation en plomb sur les communes membres du syndicat. Le conseil en prend note et approuve le RPQS présenté avec 19 voix pour (vote à main levée)

### Constructions à la Françoisière

Les nouvelles constructions à la Françoisière vont nécessiter la mise en place d'une borne à incendie plus près du lotissement. La commune va demander au SIAEP une participation financière.

### Réunion d'information et débat sur la sécurité : partenariat citoyens/gendarmerie

Une réunion se tiendra le 9/12/2014 à 18h00 au centre socioculturel de Vignoux. Il y aura une parution dans la presse, ainsi qu'un affichage et des flyers sur la commune.

### SIVOM du Cher

L'arrêté de dissolution et de liquidation du SIVOM a été fait en date du 28/10/2014. L'ensemble des actifs du syndicat sera réparti au prorata du nombre d'habitant des communes membres.

### Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale a été transférée au rez-de-chaussée de la Forestière le 3/11/2014. Une barrière de sécurité a été installée pour éviter l'accès à l'étage.

### Intervention de Mme PREVOT :

Mme PREVOT est membre de la commission du CCAS. Elle est étonnée qu'il n'y ait pas eu de convocation à une réunion pour décider du colis et du repas des aînés. Mme TORCHY lui indique qu'elle allait lui donner la convocation mais Mme PREVOT estime que ce n'est pas normal car tout doit être décidé par le CCAS. Mme TORCHY précise que le travail a été effectué par la commission affaires sociales

M. BULTEAU souhaite remercier Monsieur Bertrand TORCHY pour son assistance technique et informatique, et ses interventions le soir et le weekend ainsi que Monsieur Laurent GIRARD qui lui a apporté son aide.

Mme PERRIN demande la tenue d'un conseil exceptionnel le 1/12/2014 à 19h pour adopter des décisions modificatives budgétaires.

Les éléments seront communiqués à l'avance Mme PERRIN demande à ce que toute question éventuelle lui soit communiquée avant pour y répondre au mieux.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 16/12/2014 à 19H.

Fin de séance : 19h31